



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ATHLETIC ZONE AJACCIO

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après désignées CGV, constituent le contrat (ci-après « Contrat ») qui régit les relations contractuelles entre ATHLETIC ZONE AJACCIO et le client (ci-après « Client ») et sont applicables à toutes les ventes de services (ci-après « Services ») réalisées auprès des personnes physiques et/ou consommateurs, par ATHLETIC ZONE AJACCIO à l'exclusion de tout autre document contractuel.

Article 2 - Services proposés

Trois types de services sont proposés aux Clients.

1/ Coaching privé :

Cette prestation consiste à un accès, dans la limite des heures d'ouverture, à des cours individuels de sport, encadrés par un éducateur sportif titulaire d'un diplôme d'État et d'une formation professionnelle, sous réserve d'avoir réservé sa séance au préalable.

2/ Small group training :

Cette prestation consiste à proposer des cours collectifs en petit groupe (8) par un éducateur sportif titulaire d'un diplôme d'État et d'une formation professionnelle sous réserve d'avoir réservé sa séance au préalable.

3/ Accès libre

Le matériel sportif est mis à disposition pour réaliser vos séances sur les heures « entrée libre », sous réserve pour le Client d'avoir réservé sa séance au préalable, et qu'il existe suffisamment d'équipements non utilisés par les Clients du cours privé.

En effet, ATHLETIC ZONE AJACCIO se réserve le droit de faire primer l'utilisation des équipements sportifs par les Clients participant au cours privé et small group training.

Article 3 - Modalités de souscription aux Services

ATHLETIC ZONE AJACCIO propose plusieurs types de formules :

- Cours à la séance pour le coaching privé et le small group training ;
- Carnet de dix (10) séances pour le coaching privé uniquement ;
- Abonnement Mensuel pour le small group training uniquement ;
- Abonnement Annuel pour le small group training uniquement ;
- Abonnement Premium regroupant small group training et coaching privé ;

Pour souscrire aux services proposés par ATHLETIC ZONE AJACCIO, le Client peut se présenter spontanément aux heures d'ouverture de la salle, située Avenue du président Kennedy, Immeuble Farrucci, 20090 Ajaccio, s'il décide d'opter pour une séance, abonnement ou carnet.

Article 4 - Validation de votre commande

Lors de la validation de commande, le Client déclare explicitement en acceptant de signer les CGV d'avoir pris connaissance des CGV et d'y adhérer sans réserve.

Article 5 - Paiement

La souscription implique pour le Client l'obligation de payer le prix indiqué.

Le Client réglera le prix annoncé Toutes Taxes Comprises (TTC) selon la formule choisie définis ci-après :

- Cours à la séance pour le cours privé : 50 euros TTC au jour de la souscription ;
- Cours à la séance pour le cours en small group training : 19 euros TTC au jour de la souscription ;
- Carnet de dix (10) séances pour les cours privés : 390 euros TTC au jour de la souscription ;
- Abonnement Mensuel pour le small group training : 90 euros TTC au jour de la souscription ;
- Abonnement Annuel pour le small group training : 75 euros TTC par mois ou 900 euros TTC au jour de la souscription ;
- Abonnement Mensuel premium pour le small group training + cours privé : 175 euros TTC par mois

Le paiement par le Client du prix des Services proposés par ATHLETIC ZONE AJACCIO implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes CGV et au règlement intérieur affiché dans la salle à l'Avenue du président Kennedy, Immeuble Farrucci, 20090 Ajaccio.

Dans l'hypothèse des abonnements indiqués dans l'article 5 des présentes CGV, et afin de rendre possible le prélèvement, un mandat SEPA devra être rempli et dûment signé par le Client.

Si le Client n'est pas à jour de ses prélèvements, il se verra refuser l'accès à la salle jusqu'à régularisation et aucune réservation ne pourra être possible.

Article 6 - Durée de validité des abonnements et séance

La séance achetée est valable le jour même de la souscription.

Le carnet de dix (10) séances est valable 6 mois à partir de la date d'achat.

Les abonnement mensuels et annuels ont des validités respectives d'un (1) mois et une année (1) à compter de la date de souscription et tacitement reconductibles (Annexe n°1).

Article 7 - Résiliation / Suspension

7.1 A l'initiative du Client

Le Client pourra suspendre son abonnement annuel uniquement en cas de maladie, de blessure, ou de déplacement professionnel, qui l'obligerait à arrêter les entraînements pour une durée supérieure à 1 mois et sur présentation d'un certificat médical ou justificatif professionnel.

Cette suspension ne peut s'appliquer qu'une seule fois par an.

L'abonnement mensuel, la séance et les carnets de dix (10) séances ne sont ni résiliables ni remboursables.

7.2 A l'initiative de ATHLETIC ZONE AJACCIO

ATHLETIC ZONE AJACCIO pourra résilier le Contrat dans les cas suivants, à savoir, en cas de non-respect du règlement intérieur, de fraude dans la constitution du dossier d'inscription, d'incident de paiement, étant précisé qu'un premier incident de paiement donne lieu à la suspension du Contrat jusqu'à sa régularisation.

Article 8 – Règlement intérieur

Le Client déclare avoir pris, préalablement, connaissance du règlement intérieur affiché dans les locaux d'ATHLETIC ZONE AJACCIO et disponible sur le site internet athleticzoneajaccio.com et y adhérer sans restriction ni réserve avant toute souscription.

En cas de non-respect du règlement intérieur, et après mise en demeure de s'y confirmer restée vaine, ATHLETIC ZONE AJACCIO se réserve le droit de résilier immédiatement le Contrat sans avoir à verser de dédommagement ou d'indemnités au Client.

Article 9 - Responsabilité

ATHLETIC ZONE AJACCIO est assurée pour les dommages engageant sa Responsabilité Civile Professionnelle et celle de son personnel. La responsabilité d'ATHLETIC ZONE AJACCIO ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation du règlement intérieur, des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des matériels ou autres installations.

Le Client est invité à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile Personnelle le couvrant de tous dommages qu'il pourrait causer à des tiers de son propre fait pendant l'exercice des activités proposées par ATHLETIC ZONE AJACCIO.

Par ailleurs, le Client déclare, lors de la souscription de tout service auprès de ATHLETIC ZONE AJACCIO, avoir fait contrôler préalablement par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive et à détenir une attestation de non contre-indication à la pratique d'une activité sportive. En l'absence d'une telle attestation, le Client décharge de toute responsabilité ATHLETIC ZONE AJACCIO quant aux problèmes qu'il pourrait rencontrer durant la pratique des activités proposées.

Article 10 - Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site internet de ATHLETIC ZONE AJACCIO sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de la société. Nul n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores.

Article 11 - Données personnelles & droit à l'image

Les informations collectées lors de la souscription du contrat font l'objet d'un traitement automatique de la part d'ATHLETIC ZONE AJACCIO. En cas de souscription d'un contrat avec ATHLETIC ZONE AJACCIO., le client accepte expressément que l'ensemble des informations et données personnelles soient transférées à ATHLETIC ZONE AJACCIO dans l'unique but de pouvoir exécuter la prestation de service.

Les informations strictement nécessaires à l'exécution de la prestation de service pourront être communiquées aux personnels et intervenants extérieurs de ATHLETIC ZONE AJACCIO dans le cadre de l'exécution dudit service.

Ces informations ne pourront être utilisées à d'autres fins.

Les informations collectées ne seront conservées par ATHLETIC ZONE AJACCIO que pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire à l'exécution de la prestation de service.

Les informations collectées seront conservées uniquement en Europe. Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression des données personnelles le concernant. Ce droit s'exerce en écrivant directement à ATHLETIC ZONE AJACCIO par l'adresse email à : athleticzoneajaccio@gmail.com en y joignant une copie de sa pièce d'identité.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de l'article L223-2 du code de la consommation, le Client a le droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique, dite BLOCTEL.

Cette inscription est gratuite et peut se faire www.bloctel.gouv.fr.

Pendant les séances, des photos et vidéos peuvent être faites à des fins commerciales.

Si le client ne souhaite pas apparaître sur les photos et/ou vidéos, il est tenu d'en informer la direction avant le début de la séance. Dans ce cas, il est assuré qu'il n'apparaîtra pas sur les images.

Les photos/vidéos peuvent être publiés sur le site internet athleticzoneajaccio.com et sur les comptes Facebook et Instagram afférents.

ATHLETIC ZONE AJACCIO se réserve le droit de stocker des données personnelles des utilisateurs (photos incluses) et de les utiliser, traiter et transmettre, si cela est nécessaire et/ou utile à la relation contractuelle.

ATHLETIC ZONE AJACCIO s'engage à ne pas céder les photos/vidéos visées à des tiers sans l'autorisation écrite du Client.

Article 13 – Médiation

En cas de litige, l'article L.152-1 du Code de la consommation, prévoit la possibilité d'avoir recours au médiateur de la consommation, sur le lien suivant : <http://www.mediationconso-ame.com/sport>.

Article 14 – Délai de rétractation

Il est rappelé que, conformément aux dispositions des articles L221-18 et suivants du Code de la Consommation :

- le Client bénéficie du droit de se rétracter du contrat souscrit avec ATHLETIC ZONE AJACCIO dans le cadre des ventes à distance, sans donner de motif, dans un délai de quatorze jours ;
- le délai de rétractation de quatorze jours commence à courir à compter du jour de la conclusion du contrat, étant précisé que le jour où le contrat est conclu n'est pas compté dans le délai de 14 jours imparti ;
- le délai de rétractation commence à courir au début de la première heure du premier jour et prend fin à l'expiration de la dernière heure du dernier jour du délai ;
- si le délai de rétractation expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant ;
- pour exercer le droit de rétractation, le Client doit notifier à ATHLETIC ZONE AJACCIO sa décision de se rétracter du contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté et à adresser par mail à l'adresse athleticzoneajaccio@gmail.com ou remise en main propre.
- pour que le délai de rétractation soit respecté, le Client doit, impérativement, communiquer sa demande avant l'expiration du délai de quatorze (14).

En cas de rétractation, ATHLETIC ZONE AJACCIO remboursera tous les paiements perçus, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus

tard quatorze jours à compter du jour où elle est informée de la décision de rétractation du présent contrat ; ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le Client, à l'exception des frais d'envoi de la notification de rétractation.

Conformément aux dispositions de l'article L221.25 du Code de la Consommation, le Client a la possibilité de demander à ce que la prestation de service commence avant la fin du délai de rétractation susmentionné dans le cadre d'une vente à distance. Cette demande doit être expresse.

Si le Client exerce son droit de rétractation alors que l'exécution du service, à sa demande expresse, a commencé avant la fin du délai de rétractation, le Client est tenu de verser un montant proportionnel au service fourni jusqu'à la réception de la demande de rétractation.

Article 15 - Droit applicable en cas de litiges

Tous les litiges ou différends liés à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales de vente seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ANNEXE I : INFORMATION DU CONSOMMATEUR SUR LES ABONNEMENTS TACITEMENT RECONDUCTIBLES

Article L215-1 du Code de la consommation

Pour les contrats de prestations de services conclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction.

Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas

remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur.

Article L215-2 du Code de la consommation

Les dispositions du présent chapitre ne sont pas applicables aux exploitants des services d'eau potable et d'assainissement.

Article L215-3 du Code de la consommation

Les dispositions du présent chapitre sont également applicables aux contrats conclus entre des professionnels et des non-professionnels.

Article L241-3 du Code de la consommation

Lorsque le professionnel n'a pas procédé au remboursement dans les conditions prévues à l'article L. 215-1, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal.